

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Conventions générales comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivant :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règlements n°99-01, n°99-03, et 2009-10 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu des ressources du syndicat, le SNM-CGT tient une comptabilité simplifiée de trésorerie.

Les créances et les dettes sont enregistrées à la fin de l'exercice.

Faits majeurs de l'exercice :

On peut noter pour cette année les dépenses particulières suivantes :

- assemblée générale des adhérentes et adhérents du SNM-CGT à Toulouse en octobre, pour un montant de 5060,85 € ;
- frais de congrès 2023 (acompte versé en 2022 au Centre de séjour de Narbonne) : 2000 €.

Ressources :

Cotisations reçues	35861,99 €
- Reversements de cotisations	20732,21 €
+ Subventions reçues	0 €
+ Autres produits d'exploitation	0 €
+ Produits financiers perçus	1046,39 €
Ressources totales	16176,17 €

Contributions volontaires en nature :

Mise à disposition gratuite de biens : En raison de la diversité des locaux/matériels mis à disposition, de leur caractère souvent partagé avec les autres organisations syndicales ou d'autres services de Météo-France, et de la non-valorisation exhaustive de ceux-ci par Météo-France, il n'est pas possible de fournir une information quantitative complète.

Toutefois on peut préciser que Météo-France a valorisé les locaux mis à disposition exclusive du SNM/CGT à Toulouse, Trappes et Saint-Mandé pour un montant total de 6374,50 euros.

Prestations : Météo-France met à disposition des sections et du bureau national du SNM-CGT du matériel informatique et des moyens de reprographie et de téléphonie. Ces prestations ne sont pas valorisées. Pour ces raisons, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.

Personnel bénévole : Météo-France a alloué au SNM-CGT un total de 460 décharges d'activité de service. En raison de l'utilisation partielle de cette allocation et de la disparité importante des salaires des agents utilisant ces dispenses, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.